

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DEVE 105 - DFA - DPE - DVD Convention Ville - UE pour percevoir un financement européen « LIFE » en vue de l'expérimentation intra-muros de trois revêtements de chaussées aux propriétés phoniques, thermiques et mécaniques accrues.

Mme Célia BLAUEL, MM. Christophe NAJDOVSKI et Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le règlement (UE) n°1293/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention Ville - UE pour percevoir un financement européen « LIFE » en vue de l'expérimentation intra-muros de trois revêtements de chaussées aux propriétés phoniques, thermiques et mécaniques accrues ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL et Monsieur Christophe NADJOVSKI, au nom de la 3e Commission, et Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention Ville - UE pour percevoir un financement européen « LIFE » en vue de l'expérimentation intra-muros de trois revêtements de chaussées aux propriétés phoniques, thermiques et mécaniques accrues.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, rubrique 833, au chapitre 74, article 7477.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2017 à 2022, aux chapitres 011 et 012 et sur le budget d'investissement de la Ville de Paris des exercices 2017 à 2022, au chapitre 21, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO